

Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits de la personne
du Manitoba

Volume 4 Numéro 12

Décembre 2004

THE MANITOBA
HUMAN RIGHTS
COMMISSION



LA COMMISSION DES
DROITS DE LA PERSONNE
DU MANITOBA

Visitez notre site Web à l'adresse
suivante : www.gov.mb.ca/hrc

La conférence pour la jeunesse a été « phénoménale »

Il n'y avait pas de place assise pour les élèves qui ont assisté à la 4^e Conférence annuelle des jeunes sur les droits de la personne de Winnipeg au Asper Jewish Community Campus le 10 décembre dernier.

Le vice-président, M. Jerry Woods, a ouvert la conférence en reconnaissant la Journée internationale des droits de l'homme. « Pour marquer cette importante occasion, nous pouvons fêter les nombreuses victoires dans la lutte pour l'égalité. Nous ne devrions cependant pas oublier qu'il y a encore beaucoup à faire, non seulement dans d'autres pays, mais ici aussi », a-t-il déclaré.

Cette année, M. Woods a parlé d'évolution des droits de la personne et a demandé aux élèves de faire plus que d'y penser. « La clé est l'action. En faisant plus que penser et discuter, nous pouvons influencer sur les changements et rendre les choses meilleures, a-t-il dit. Nous avons tous un rôle à jouer dans l'évolution des droits de la personne. »

Le personnel de la Commission des droits de la personne a proposé trois ateliers, Thinking Outside the Box (Penser différemment), Respect Reloaded (Le respect rechargé) et Taking Care of Business (Prendre les affaires en main). Thinking Outside the Box examine la manière dont les obstacles peuvent devenir des occasions en observant les attitudes et les difficultés auxquelles les femmes, les hommes et les personnes handicapées font face lorsqu'ils assument des postes et des rôles non traditionnels. Les invités comptaient parmi eux M. Brett Lott de la troupe Contemporary Dancers de Winnipeg, M^{me} Kathy Sandney, surintendante par intérim du Centre correctionnel de Headingley, et M. Kirby Cote, nageur souffrant d'une déficience visuelle et double champion paralympique. Cet atelier a été parrainé par M^{me} Nancy Allan, ministre du Travail et de l'Immigration, qui s'est adressée aux élèves pendant l'heure du repas de midi.

Taking Care of Business était un atelier interactif qui encourageait les élèves à participer à des sketches qui traitaient de discrimination et de harcèlement sur le lieu de travail. Respect Reloaded, avec comme invité M. Kevin Chief, traitait du concept de respect mutuel et mettait en vedette la vidéo qui a gagné le concours du Nord l'année dernière. Une conférence au musée de l'holocauste du Asper Campus a tenu lieu de quatrième atelier. Elle a été présentée par M. Lionel Steiman, professeur d'histoire à la retraite de l'Université du

Suite à la page 2



*Nolan Tanguay,
Jordan Nickel et
Chris Bueckert de l'école
secondaire Garden Valley de
Winkler acceptant le prix
vidéo. Les autres participants
à la préparation de « Reality
Check » sont Aaron et
Reuben Loeppky et
superviseur Jim Nickel.*

Les droits en question

par M^{me} Janet Baldwin, présidente

C'est « Entre vos mains »

pour le temps des fêtes

Le temps des fêtes est propice à la réflexion sur la manière dont nos choix peuvent contribuer au respect des droits de la personne ou au contraire nuire à leur reconnaissance.

En 1958, pendant la présentation de la brochure « In your Hand » (« Entre vos mains ») au comité des droits de l'homme des Nations Unies, M^{me} Eleanor Roosevelt a déclaré :

« Après tout, où commencent les droits universels? Dans des lieux modestes, de proximité, si proches et si modestes qu'il est impossible de les localiser sur aucune carte géographique du monde. Et pourtant ils constituent le monde d'individus, le voisinage dans lequel ils vivent; l'école ou au collège qu'ils fréquentent; l'usine, la ferme ou le bureau où ils travaillent. C'est là que chaque homme, chaque femme et chaque enfant aspirent à une justice égale pour tous, à l'égalité des chances, à une dignité égale pour tous sans discrimination. C'est précisément là que ces droits doivent avoir un sens, sinon ils n'en auront nulle part. Sans une action citoyenne engagée pour les faire respecter sur le terrain, il serait vain d'espérer des progrès à une échelle plus large. »

Ce sont des mots pleins de sagesse qu'il faut garder à l'esprit.

La période des fêtes est pleine d'occasions de perpétuer les droits de la personne près de chez nous. De notre comportement lors d'une fête de bureau à l'attention prêtée aux conditions dans lesquelles les cadeaux que nous achetons sont fabriqués, de notre reconnaissance de la diversité religieuse de nos voisins au partage avec ceux dont la condition sociale ne permet pas de goûter à l'opulence des fêtes, nous pouvons quotidiennement faire des choix qui aident au respect et à l'avancée des droits de la personne. Si nous ne saisissons pas ces occasions, nous pourrions, comme l'a redouté M^{me} Eleanor Roosevelt, « espérer en vain des progrès à une échelle plus large ».

Récentes décisions de la Cour suprême du Canada

La Commission des droits de la personne du Manitoba a bien accueilli la décision de la Cour suprême du Canada dans le cas de référence en matière de mariage, qui appuie la proposition du gouvernement fédéral de rendre accessible aux couples homosexuels le mariage civil.

« Cela ouvre la voie à la fin de la discrimination en fonction de l'orientation sexuelle inhérente à l'institution du mariage telle qu'elle est », a déclaré la présidente, M^{me} Janet Baldwin.

Concernant la liberté des officiels religieux de refuser de célébrer des mariages qui ne sont pas conformes à leurs croyances religieuses, la Cour a précisé que « le code des droits de la personne doit être interprété et appliqué de manière à respecter la vaste protection accordée à la liberté religieuse dans le cadre de la Charte ».

M^{me} Baldwin a dit que la décision a été rendue à un moment propice car le 9 décembre correspond à la date à laquelle le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne a été décerné à M. Chris Vogel et à M. Richard North, qui ont travaillé pendant des décennies pour mettre un terme à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans le mariage et les prestations de conjoint.

Le 19 novembre 2004, la Cour suprême du Canada a déclaré que le fait que le gouvernement de Colombie-Britannique ne finance pas la thérapie comportementale appliquée aux jeunes enfants autistes ne va pas à l'encontre des droits des enfants à l'égalité dans le cadre de la Charte canadienne des droits et libertés. La Cour suprême a souligné les deux types de services dans notre système de santé : les services « essentiels », qui sont fournis par des professionnels médicaux et qui sont universellement garantis, et les services « non essentiels » tels que la massothérapie, pour lesquels la couverture est discrétionnaire et partielle. Parce que la thérapie n'est pas un service essentiel, la question pour la Cour était de déterminer si les choix du gouvernement dans son financement de services non essentiels étaient discriminatoires à l'endroit des enfants.

La Cour suprême a établi que la Charte n'oblige pas les gouvernements à fournir des services particuliers. Les gouvernements peuvent aussi choisir de cibler des services publics à la condition que cela ne soit pas fait de manière discriminatoire. Un gouvernement peut faire face à des problèmes avec la Charte s'il exclut arbitrairement un groupe protégé qui a besoin des services fournis. Ce n'était cependant pas le cas ici. Les services non essentiels ont pour objectif de répondre à certains besoins de santé de façon discrétionnaire. L'exclusion de la thérapie comportementale n'était pas arbitraire et n'allait pas à l'encontre de l'objectif du programme.

North et Vogel ont reçu le Prix du dévouement à la progression des droits à l'égalité

Le 9 décembre dernier, M. Richard North et M. Chris Vogel ont reçu le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne 2004 pour leur travail de promotion de l'égalité des droits qui a contribué à la disparition de la discrimination en fonction de l'orientation sexuelle. Ils ont été récompensés lors d'un déjeuner de commémoration de la Journée internationale des droits de l'homme parrainé par la Commission des droits de la personne du Manitoba, la Commission canadienne des droits de la personne, l'Association d'éducation juridique communautaire du Manitoba et l'Association manitobaine des droits et libertés.

MM. North et Vogel se sont mariés à l'Unitarian Church de Winnipeg en 1974. Avant leur mariage, ils participaient activement à un groupe appelé « Gays For Equality » (« Les Gais pour l'égalité »), organisaient des manifestations et publiaient des brochures pour éduquer et informer les minorités sexuelles et le grand public.

M. North lança aussi un service communautaire qui a résisté à l'épreuve du temps. Le Winnipeg Gay Community Centre, fondé en 1974, possédait une bibliothèque et une ligne téléphonique d'appui. M. Vogel a déclaré qu'ils avaient tout fait, des conférences publiques aux entretiens avec les médias. Leurs entretiens « étaient toujours intéressants, spécialement les émissions de radio en ligne ouverte, à cause de l'hostilité que manifestaient beaucoup de personnes qui appelaient ».

Après avoir reçu le Prix du dévouement, M. Vogel a dit que « les réussites sont rarement, voire jamais, le travail d'individus agissant seuls. Dans notre cas nous avons certainement été précédés, accompagnés et suivis par bien d'autres personnes ». Il a ajouté que le lieu où nous avons atteint notre « liberté par rapport à la discrimination n'est pas dans la rue, devant les tribunaux ou à l'assemblée législative, mais bien dans la salle de séjour ».

Le conférencier d'honneur lors de cet événement était M. Lloyd Axworthy, recteur et vice-chancelier de l'Université de Winnipeg. Dans son discours, M. Axworthy a honoré le travail de MM. Vogel et North et a applaudi la décision cruciale de la Cour suprême sur le mariage homosexuel annoncée plus tôt dans la journée.

M. Axworthy a aussi annoncé la fondation d'un nouveau Global College and Dialogue Centre, qui sera une voix de conduite de recherches, d'échange d'idées et de définition d'un plan d'action pour les défis du nouveau siècle. « La création de ce nouveau centre répond à l'engagement que l'Université a pris par rapport à ses propres responsabilités internationales, a-t-il déclaré, ajoutant que cela améliorera l'image des préoccupations internationales à la fois au pays et à l'étranger. »



Richard North recevant le Prix du dévouement avec Chris Vogel.



M. Lloyd Axworthy s'adresse aux 100 personnes qui ont assisté au déjeuner de remise de prix.

Manitoba. Parmi les commentaires des élèves, citons « les conférenciers étaient très enthousiasmants et touchants », « c'était phénoménal », et « j'ai beaucoup appris sur mes droits ».

Après le repas de midi et le divertissement offert par le groupe St. Laurent Fiddlers, M^{me} Cynthia Gervais, du Réseau Droits et Démocratie, a parlé aux élèves des droits humains internationaux et des droits des enfants, en se concentrant sur le travail. La conférence s'est terminée avec l'annonce du concours vidéo. Cette année, l'école secondaire Garden Valley de Winkler a reçu les honneurs et un prix de 500 dollars. Reality Check parle de discrimination et des conséquences du fait de traiter les autres différemment. Il sera bientôt disponible sur le site Web de la Commission. Le concours a été parrainé par le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier de la région de l'Ouest.

Suite de la page 1